

**CONSEIL
D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE**

**PROCÈS-VERBAL
SÉANCE DU 08 AVRIL 2025**

Membres en exercice : 17 Membres présents : 12 Membres représentés : 0 Votants : 12 Quorum : 9	<i>L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril à seize heures et 30 minutes, le Conseil d'administration du CCAS des Houches, convoqué le vingt-six mars, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Ghislaine BOSSONNEY, Présidente.</i>
Étaient présents	Ghislaine BOSSONNEY - Isabel LELIEVRE - Patrick VIALE - Xavier CHANTELOT - Catherine CHOUPIN - Bénédicte DE LACOSTE - Mary FERRARO - Céline MASINO - Christiane BOUCHET -- Catherine DEVOUASSOUX – Christine VIALE - Nicole MANSART
Absents excusés	Ameline DE SCHUTTER - Madeleine SLUSARSKI - Lucien PARSO - Yves PEROL - Marie-Claude LEROUX –DEVOUASSOUD
Secrétaire de séance	Bénédicte DE LACOSTE

Ouverture de la séance à 16h35

Madame La Présidente désigne Madame Bénédicte DE LACOSTE comme secrétaire de séance.

I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2024

Rapporteur : Madame Isabel LELIEVRE – Vice-Présidente

Madame la Vice-Présidente demande aux membres du conseil d'administration si la rédaction du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 suscite des remarques.

Aucune observation n'étant émise, le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2024 est adopté à l'unanimité.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

Depuis le 1^{er} novembre 2024, l'agent recruté sur le poste d'agent d'entretien à temps non complet 17.5/35èmes a accepté d'augmenter son temps de travail à hauteur de 32,50/35èmes.

L'agent est donc rémunéré en heures complémentaires depuis cette période et il y a lieu de régulariser cette situation.

Il appartient au Conseil d'Administration, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus de supprimer et de créer les emplois correspondants par délibération.

Le Conseil d'Administration

Après avoir entendu l'exposé,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **CREE** un poste d'agent d'entretien – grade adjoint technique à temps non complet 32,50h/35èmes à compter du 1^{er} mai 2025
- **SUPPRIME** le poste d'agent d'entretien – grade adjoint technique à temps non complet 15h/35èmes dès lors que l'agent sera nommé sur le poste 32,50 h/35èmes
- **SUPPRIME** le poste d'agent d'entretien – grade adjoint technique à temps non complet 17,50h/35èmes dès lors que l'agent sera nommé sur le poste 32,50 h/35èmes.
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document relatif à cette décision.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

IV – ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) 2024

ANNEXE 1

Rapporteur : Madame La Présidente

Le document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

Le Conseil va donc délibérer, pour la 1^{ère} fois, sur ce nouveau document qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.

En application de l'article L. 2121-14 du CGCT, le Conseil d'administration doit désigner le président de la séance avant l'approbation du compte financier unique. Cet article précise également que le président peut assister à la partie de la séance au cours de laquelle le Conseil d'administration examine et débat du compte financier unique qu'il soumet au vote. Il doit toutefois se retirer au moment du vote.

Madame La Présidente ne prend pas part au vote, elle désigne Monsieur Xavier CHANTELOT pour présider la séance.

V AFFECTATION DU RESULTAT 2024

ANNEXE 2

Rapporteur : Madame La Présidente

Madame La Présidente rejoint l'Assemblée à 16h52

FONCTIONNEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(A)	1 164 583,54
Dépenses réalisées	(B)	1 148 549,75
RESULTAT N	(C) = (A) - (B)	16 033,79
Résultat antérieur reporté N-1	(D)	121 376,09
RESULTAT CUMULE N	(E) = (C) + (D)	137 409,88

INVESTISSEMENT		Réalisé 2024
Recettes réalisées	(F)	13 164,71
Dépenses réalisées	(G)	22 777,22
RESULTAT N	(H) = (F) - (G)	-9 612,51
Résultat antérieur reporté N-1	(I)	64 569,39
RESULTAT CUMULE	(J) = (H) + (I)	54 956,88
Recettes en RAR	(K)	0,00
Dépenses en RAR	(L)	4 661,08
Solde des Restes à Réaliser N	(M) = (K) - (L)	-4 661,08
RESULTAT GLOBAL CUMULE	(N) = (J) + (M)	50 295,80

Affectation de résultats sur 2025		
Report excédent d'investissement (001)	(j)	54 956,88
Prévision d'affectation d'une part de l'excédent de fonctionnement (1068)	(N)	0,00
Report excédent de fonctionnement (002)	(O) = (E) - (N)	137 409,88

Madame la Présidente expose au Conseil d'Administration que :

Le compte financier unique de l'exercice 2024 fait apparaître un résultat de fonctionnement excédentaire de 137 409.88 € et un résultat d'investissement excédentaire de 54 956.88 €.

Le résultat de fonctionnement sera reporté au compte R 002 du Budget Primitif 2025 pour la somme de 137 409.88 €.

La somme inscrite en immobilisations, d'un montant de 105 253,40 € (annexe 4), correspond aux travaux de réaménagement de la cour de l'école, prévus pour l'été 2025. Afin de concevoir ce nouvel aménagement, des idées ont été recueillies auprès des enfants, des enseignants ainsi que des agents du service périscolaire, qui utilisent également cet espace.

Le Conseil d'Administration
Après avoir entendu l'exposé,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ADOpte** le budget primitif 2025 tel que détaillé ci-dessus,
- **Autorise** la présidente à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2025, à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion du chapitre 012, et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- **Charge** la Présidente de l'exécution budgétaire sur ces bases.

Pour : 12	Contre : 0	Abstention : 0
--------------	---------------	-------------------

VII - QUESTIONS DIVERSES

Madame la Vice-Présidente adresse ses remerciements aux responsables des services du restaurant scolaire et de la RASL pour la qualité de la préparation des budgets ainsi que pour leur engagement au quotidien.

Madame la Présidente exprime sa reconnaissance au service comptabilité pour la qualité de leur travail dans l'élaboration des budgets.

La séance est levée à 17h15

Les Houches, le 08 avril 2025

Le secrétaire de séance
Bénédicte DE LACOSTE



La Présidente
Ghislaine BOSSONNEY

